

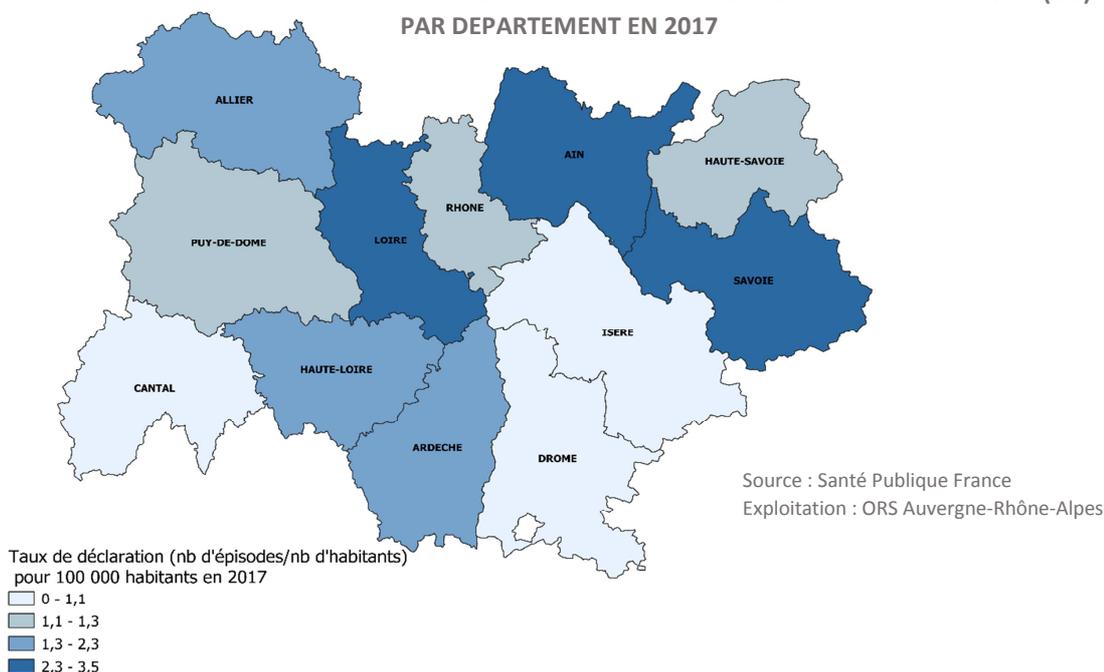
## De fortes disparités départementales de déclaration

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et non irritant, produit lors de combustion incomplète de matière carbonée, le plus souvent lors d'un manque de ventilation associé au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage (chaudière, poêle, chauffage d'appoint, cheminée...) ou à l'utilisation de moteurs thermiques en milieu clos (groupe électrogène, véhicule à moteur, engin de chantier...). Les épisodes déclarés surviennent essentiellement de manière accidentelle dans l'habitat.

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont des maux de tête, de la fatigue, des nausées.

Ils apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et au décès.

TAUX DE DÉCLARATION DES INTOXICATIONS ACCIDENTELLES AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)  
PAR DÉPARTEMENT EN 2017



Une centaine d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) sont signalées à l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes chaque saison de chauffe (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars). Elles conduisent à l'intoxication d'environ 300 personnes chaque année, dont la majorité sont transportées vers un service d'urgence hospitalier ; plusieurs décès sont constatés à cette période tous les ans.

En 2017, compte tenu des faibles effectifs, il n'a pas été possible de réaliser une carte des taux d'incidence par bassin de vie. Le choix s'est donc porté sur une carte départementale. L'année 2017 est par ailleurs la dernière année pour laquelle les données ont été consolidées. En 2017 (année complète et pas uniquement saison de chauffe), dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 125 épisodes d'intoxication accidentelle au monoxyde de carbone qui ont été rapportés au système de surveillance.

Après enquête médicale, 293 cas d'intoxication ont été documentés. Les intoxications au monoxyde de carbone accidentelles sont survenues majoritairement dans l'habitat (78%), en milieu professionnel (18%) et dans les établissements recevant du public (3%).

Le taux de déclaration moyen d'épisodes d'intoxication accidentelle au CO est de 1,6 en 2017 sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux de déclaration est très hétérogène d'un département à l'autre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est nul en 2017 dans le Cantal et s'élève à 3,5 épisodes pour 100 000 habitants en Savoie.

Il est cependant important de noter que les signalements au CO ne sont pas exhaustifs et qu'ils dépendent de la mobilisation des déclarants. La variabilité observée entre les départements peut ainsi correspondre à des variations dans l'exhaustivité des signalements à l'Agence Régionale de Santé.